

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 1^{er} février 2024

Délibération n°2024/S01/009

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE POUR L'ANNEE 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 1^{er} février à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 26 janvier 2024 de Monsieur Yves REVILLON, Président sortant de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 61

BACHA Fatiha / DE AZEVEDO Tania / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / GUILLARD Laurent / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SELLIER Thierry / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / DAD Hicham / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / MERCIER Luc / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / SELLAM Naïma / AGOUMALLAH Boumédiène / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / HEMONET Hervé / MESTRES Valérie / MOME Michel / MOUMNI Dounia / NARBONNAIS Valentin / SOW Fatoumata / TRICARD Perline / BINAKDANE M'Hamed / BOULORD Grégory / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 16

CHAILLOUX Marine représentée par BACHELAY Alexis / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / EL HADDAD Khaled représenté par PLOTEAU Jean-François / LE NAGARD Marie-France représentée par PERICAT Xavier / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / KHOURY Armand représenté par BOURDIER-CHAREF Angéline / LE GAC Thierry représenté par KAPLAN Isabelle / SITBON Frédéric représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / BARBIER Gaël représenté par REVILLON Yves / ISABEY Eric représenté par JAUFFRET Anne-Christine / COCHEPAIN Stéphane représenté par De MARVAL Josette / DELACROIX Agnès représentée par PINARD Patrice / LE MOAL Alice représentée par LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi représenté par MERCIER Luc / TOUMI Délia représentée par LAFON Carole / BENTAJ Abdelaziz représenté par SELLAM Naïma.

ABSENTS : 3

BENEDIC Fabien / BOUGEARD Nicolas / GASMI Samia.

EXCUSE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 1

LECLERC Patrice (parti à 21h20).

Monsieur Bachir HADDOUCHE est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le : 09 FEV. 2024

Exécutoire le : 09 FEV. 2024

Le Président
Patrick CHAIMOVITCH



EXPOSE

Considérant que l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine doit adopter son budget primitif avant le 15 avril,

Considérant que le budget principal de l'établissement de l'exercice 2024 est d'un montant de 152 920 710,67 €,

Considérant que la répartition par section de ce budget est la suivante :

- 131 020 687,23 € en fonctionnement ;
- 21 900 023,44 € en investissement.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MADAME JOSETTE DE MARVAL, VICE-PRESIDENTE ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-29, L.5219-2 à L.5219-12, L.5217-10-8,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics en date du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023/S07/020 du conseil de territoire en date du 7 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à compter de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2023/S07/021 du conseil de territoire en date du 7 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu la délibération n°2023/S07/022 du conseil de territoire en date du 7 décembre 2023 portant approbation des règles et durées d'amortissement pour le budget principal - Nomenclature comptable M57,

Vu la délibération n°2023/S07/029 du conseil de territoire en date du 7 décembre 2023 portant débat sur les orientations budgétaires du budget principal 2024 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du budget principal 2024 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le projet de budget primitif du budget principal 2024 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide d'adopter le budget primitif de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2024 dont la balance générale s'établit à 152 920 710,67 € en recettes et en dépenses et qui comporte, parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre, un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 68 195 902,20 €.

Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2023	Crédits ouverts en 2023	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 902 169,31	36 266 301,01	44 038 114,01
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 335 420,02	9 335 420,02	9 163 670,35
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	64 500 000,00	67 412 591,00	65 000 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 300 000,00	1 051 246,05
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 379 048,46	1 579 048,46	2 233 766,70
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 607 461,52	15 674 091,50	8 869 436,15
66	CHARGES FINANCIERES	440 212,92	540 212,92	464 453,97
67	CHARGES SPECIFIQUES	317 200,00	2 620 029,00	200 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 049 023,16	1 037 805,40	0,00
Total général		122 530 535,39	135 765 499,31	131 020 687,23

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023	Crédits ouverts en 2023	Budget 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	21 000,00	21 000,00	11 500,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	578 959,13	578 959,13	738 293,18
73	IMPOTS ET TAXES	108 064 837,78	112 655 718,20	114 751 310,78
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 354 083,48	11 952 631,19	14 607 223,27
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	131 000,00	131 000,00	262 360,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	380 655,00	1 883 484,00	650 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	2 125 604,79	
002 Résultat reporté de fonctionnement			6 417 102,00	
Total général		122 530 535,39	135 765 499,31	131 020 687,23

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023	Crédits ouverts en 2023	Budget 2024
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100,00	100,00	100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	705 568,91	805 568,91	947 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 058 693,41	6 338 225,39	3 776 618,54
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 536 316,00	1 836 316,00	1 626 823,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 491 756,14	25 885 425,40	14 547 643,90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		20 590,15	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	500 000,00	1 001 338,00
Total général		31 792 434,46	35 386 225,85	21 900 023,44

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023	Crédits ouverts en 2023	Budget 2024
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 300 000,00	1 051 246,05
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	20 895 282,50	20 895 282,50	4 686 983,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 379 048,46	1 579 048,46	2 233 766,70
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100,00	100,00	100,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00	561 313,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 193 765,07	4 193 765,07	4 356 736,68
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 304 238,43	5 304 238,43	9 571 191,01
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		84 000,00	
001 Résultat reporté d'investissement			1 468 478,39	
Total général		31 792 434,46	35 386 225,85	21 900 023,44

Article 2 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : Document budgétaire.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 2

(RYADI Sandra / HAMIDA Abdelkader).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président de Boucle Nord de Seine



Patrick CHAIMOVITCH,

Maire de Colombes

Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Le Secrétaire de séance :



Bachir HADDOUCHE

Conseiller territorial